

# ASSEMBLÉE NATIONALE

27 novembre 2025

---

L'ÉTABLISSEMENT DE L'ÉGALITÉ D'ACCÈS AU SERVICE PUBLIC POSTAL EN OUTRE-MER - (N° 2118)

Commission	
Gouvernement	

**RETIRÉ AVANT DISCUSSION**

N° 108

## SOUS-AMENDEMENT

présenté par  
M. Jacobelli

à l'amendement n° 5 de Mme Marais-Beuil  
-----

### ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 4, substituer au nombre :

« 2 »

le nombre :

« 6 »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à porter à 6 kilogrammes la limite maximale de poids d'un envoi.